



Réponse commune de Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, et de Monsieur Claude Meisch, Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, à la question parlementaire n° 4125 du 21 mai 2026 de Monsieur le Député Meris Sehovic au sujet des projets réalisés par la Société CFL-Immo.

L'honorable député s'enquiert sur les projets de Logement réalisés par la Société CFL-Immo.

Les Ministres peuvent-ils fournir des chiffres annuels quant aux projets immobiliers résidentiels réalisés par la société CFL-Immo S.A. au cours de la dernière décennie ?

CFL-Immo S.A. a réalisé un seul projet résidentiel dans la dernière décennie, en l'occurrence le projet Cristal – Mondorf-les-Bains (livré 2018).

Il convient de préciser que l'objectif principal de CFL- Immo est de valoriser le patrimoine foncier de la société nationale des CFL. Des projets de logement peuvent être intégrés dans ces projets de valorisation sans que cela soit le but primaire recherché par ses statuts.

Le projet de 6 600 m² (composé de 26 appartements, 7 commerces et 47 places de parking) s'est déroulé entre 2015 et 2018 et a été vendu au fur et à mesure en VEFA.

Quels sont les projets résidentiels prévus pour l'avenir ? Combien de logements et combien de logements abordables seront réalisés par ces projets ?

CFL-Immo S.A. travaille actuellement sur un portefeuille de cinq plans d'aménagement particuliers (PAP) à dominance résidentiels structurants situés dans différentes communes du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir :

- Esch-sur-Alzette – Neudorf : +/- 80 logements.
- Esch-sur-Alzette – Rue Jean-Pierre Bausch : +/- 50 logements.
- Rumelange – Rue des Martyrs : +/- 70 logements.
- Luxembourg – Languette Centre de Remisage et de Maintenance (CRM) : +/- 100 de logements.
- Luxembourg – Rue de la Déportation : +/- 200 logements.

Ces projets s'inscrivent majoritairement dans des opérations d'aménagement urbain à vocation mixte, comprenant du logement ainsi que, le cas échéant, des surfaces tertiaires et des équipements publics. Le nombre total de logements prévus est de +/- 500 logements.

Par rapport aux logements abordables, CFL-Immo S.A. est soumis aux mêmes obligations que les autres promoteurs immobiliers au Luxembourg.

À ce stade, le nombre exact de logements abordables à réaliser n'est pas encore arrêté, ces éléments dépendant du développement détaillé des projets.

Quelle est la réserve foncière dont dispose la société CFL-Immo S.A. ?

CFL-Immo S.A. ne détient pas de réserve foncière propre. Elle a le rôle de développement et de la valorisation du foncier CFL.

Quel rôle les Ministres attribuent-ils à la société en question en tant que filiale des CFL en ce qui concerne le développement de l'offre de logement et plus précisément de logement abordable au Luxembourg ?

CFL-Immo est une filiale appartenant à la Société nationale des CFL et valorise, entre autres, le patrimoine des CFL. Les CFL, avec l'aide de CFL-Immo, développent des projets de logements dans la limite de leur patrimoine foncier et respectent la quote-part de logements abordables à réaliser.

Luxembourg, le 17 juin 2026

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko BACKES